

ANNEXE 8

APTITUDE DES SOLS ET RISQUE EROSIF

Carte Aptitude des sols à l'épandage

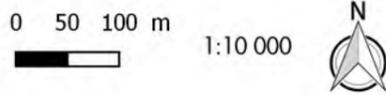
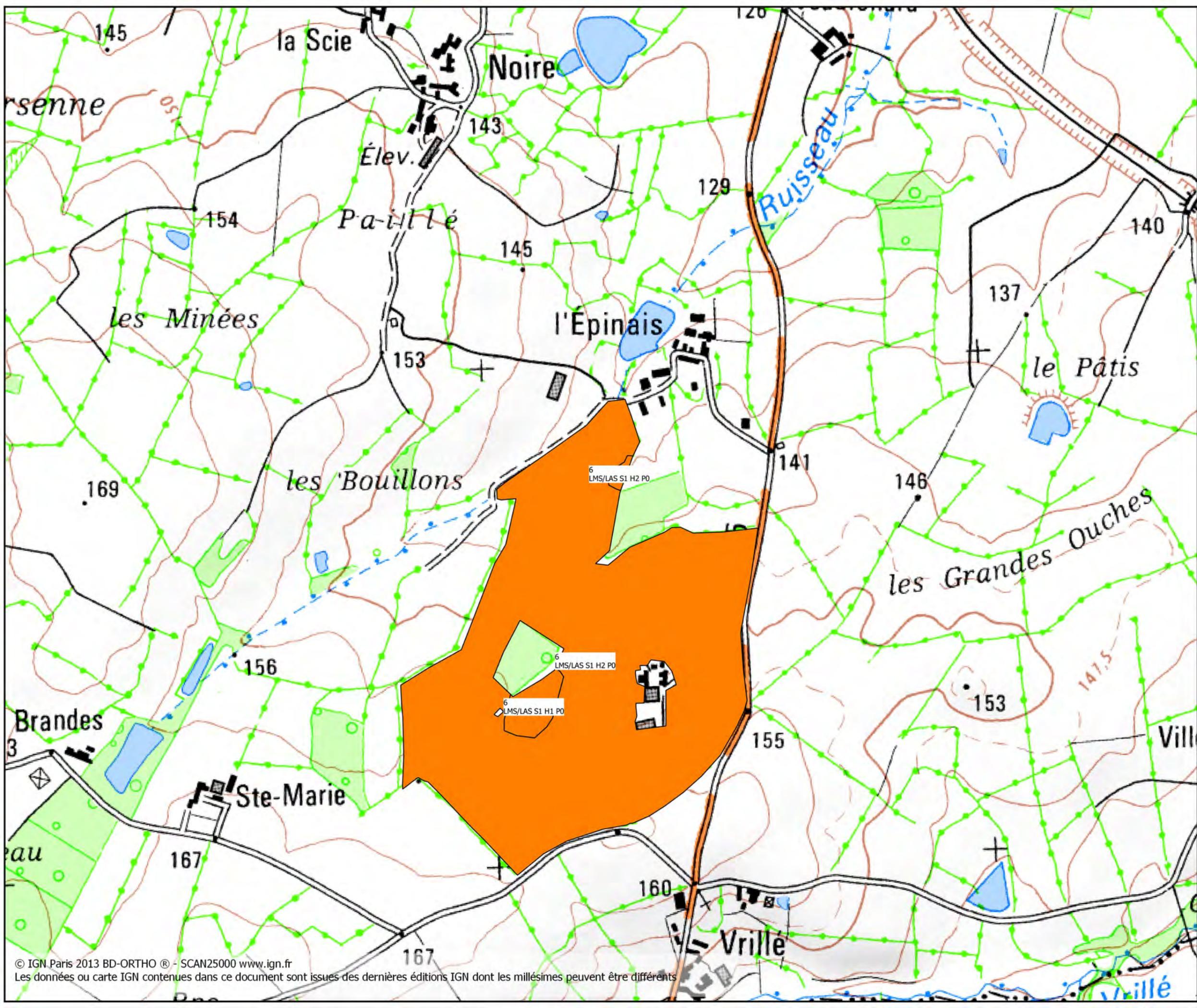
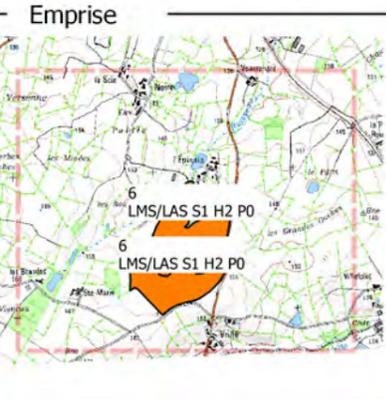
Date : 13 / 6 / 2022 page : 1



EARL ROHAN DE
CHABOT_CD1877_FV22B158

Légende :

- Zone_Aptitude
- 2 Bonne (0ha)
 - 1 Moyenne (37.05 ha)
 - 0 Nulle (0 ha)
 - déjà étudié (56.60 ha)



© IGN Paris 2013 BD-ORTHO® - SCAN25000 www.ign.fr
Les données ou carte IGN contenues dans ce document sont issues des dernières éditions IGN dont les millésimes peuvent être différents

Carte Aptitude des sols à l'épandage

Date : 13 / 6 / 2022 page : 2



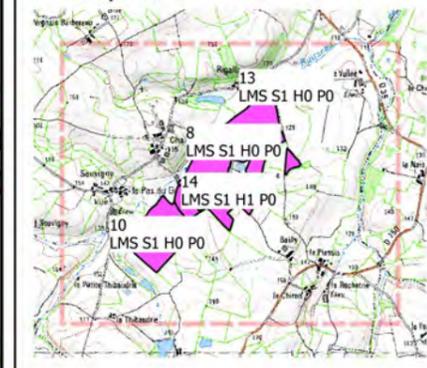
EARL ROHAN DE
CHABOT_CD1877_FV22B158

Légende :

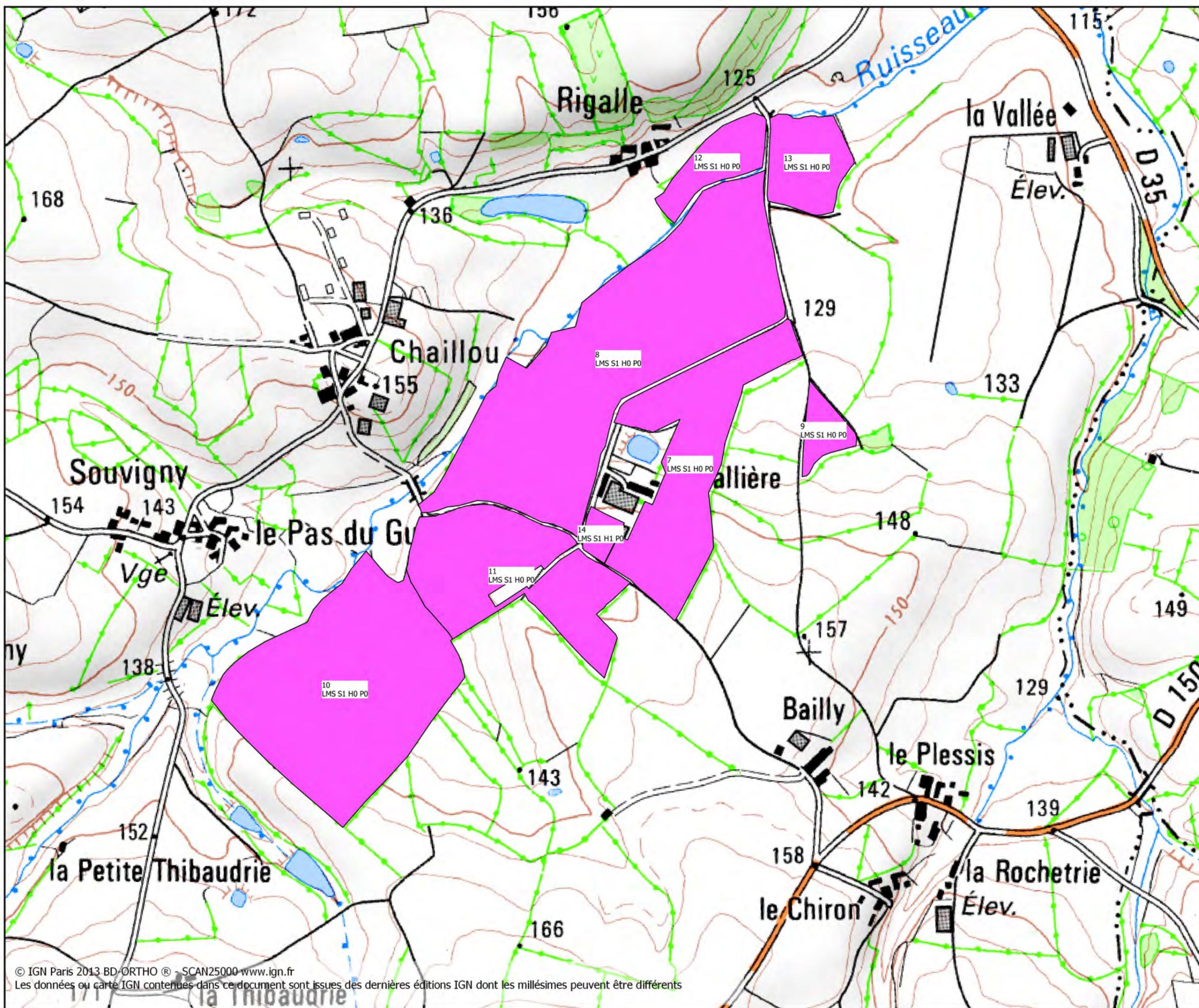
Zone_Aptitude

- 2 Bonne (0ha)
- 1 Moyenne (37.05 ha)
- 0 Nulle (0 ha)
- déjà étudié (56.60 ha)

Emprise



0 50 100 m 1:10 000



Carte risque érosif

Date : 13 / 6 / 2022 page : 1



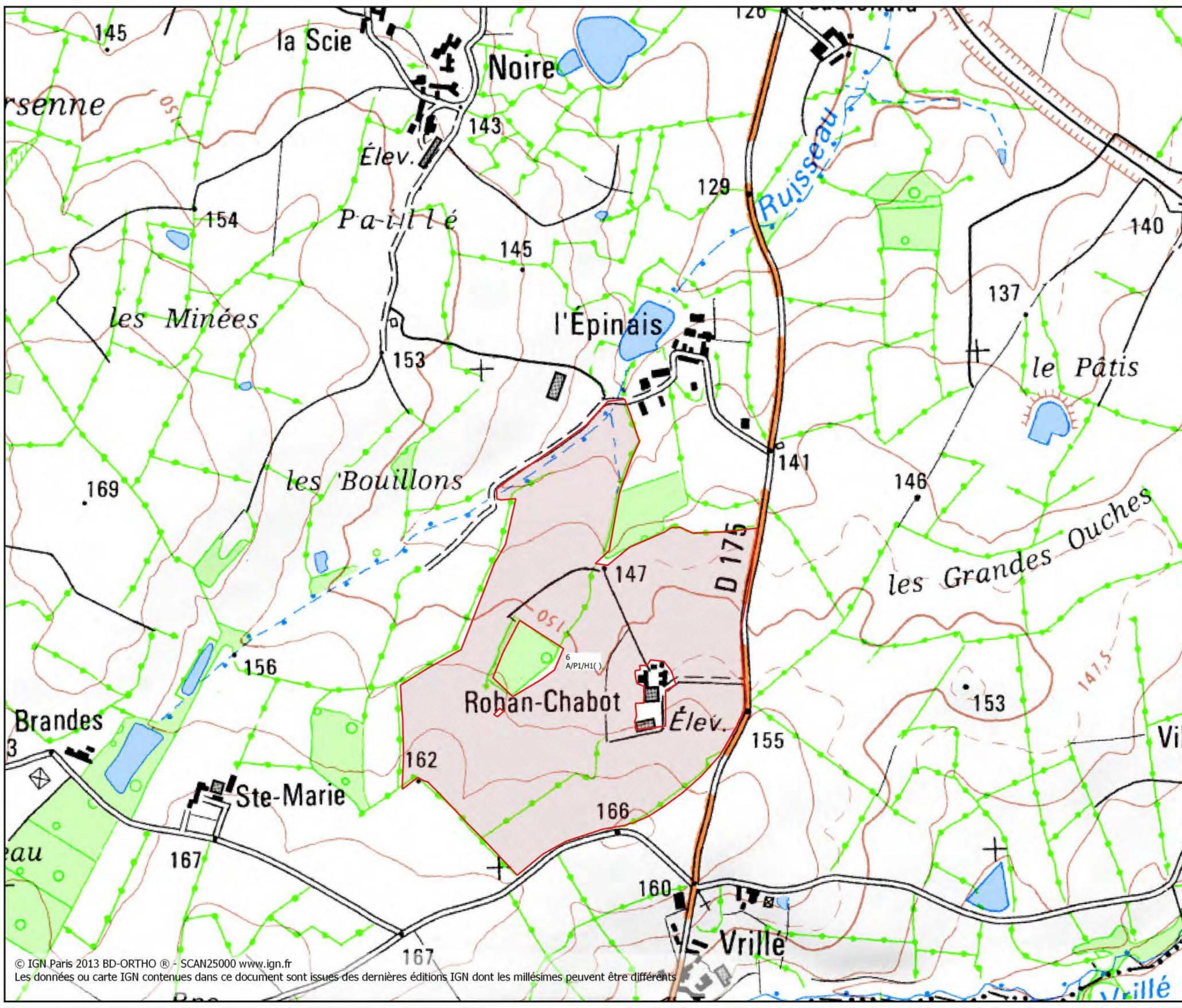
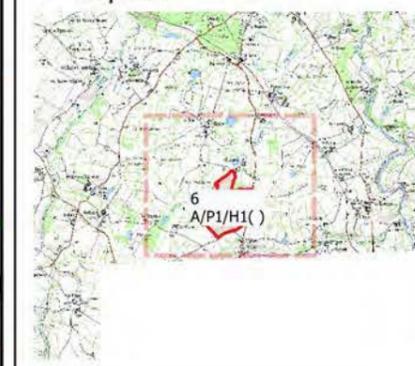
EARL ROHAN DE
CHABOT_CD1877_22B158

Légende :

Zone_Erosif

-  Modéré (37.05 ha)
-  Modéré à fort (0ha)
-  fort (0ha)
-  déjà étudié (56.60 ha)

Emprise



0 50 100 m 1:10 000



Carte risque érosif

Date : 13 / 6 / 2022 page : 2



EARL ROHAN DE
CHABOT_CD1877_22B158

Légende :

Zone_Erosif

-  Modéré (37.05 ha)
-  Modéré à fort (0ha)
-  fort (0ha)
-  déjà étudié (56.60 ha)

Emprise



0 50 100 m

1:10 000



ETUDE DE L'APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE ET DU RISQUE EROSIF PHOSPHORE



EARL ROHAN DE CHABOT
Rohan de Chabot
79150 VOULMENTIN

Auteur : Nicolas BLOCH
Téléphone : 02 40 98 92 64
@ : nbloch@terrena.fr

Juin 2022

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION.....	1
2	APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE	1
2.1	Contexte géologique et hydrologique.....	1
2.2	Méthode pour l'aptitude des sols à l'épandage.....	5
2.3	Méthode pour le risque érosif phosphore	8
2.4	Résultats	9
2.4.1	Synthèse	9
2.4.2	Interprétation des résultats	10
2.4.2.1	Aptitude des sols à l'épandage	10
2.4.2.2	Risque érosif P ₂ O ₅	10

1 INTRODUCTION

Cette étude porte sur 37.05 ha de l'Earl ROHAN DE CHABOT, le reste des surfaces ayant déjà fait l'objet d'une étude.

2 APTITUDE DES SOLS A L'EPANDAGE

2.1 Contexte géologique et hydrologique

La carte géologique au 1/50 000^{ème} de BRESSUIRE montre que la géologie est développée sur des intrusions magmatiques de type Monzogranite leucocrate (à biotite, à grain moyen, à tendance porphyroïde). Localement sur la partie sud du périmètre étudié, sont mises en évidence des formations sédimentaires (cailloutis à silex et dragées de quartz -Eocène inférieur).

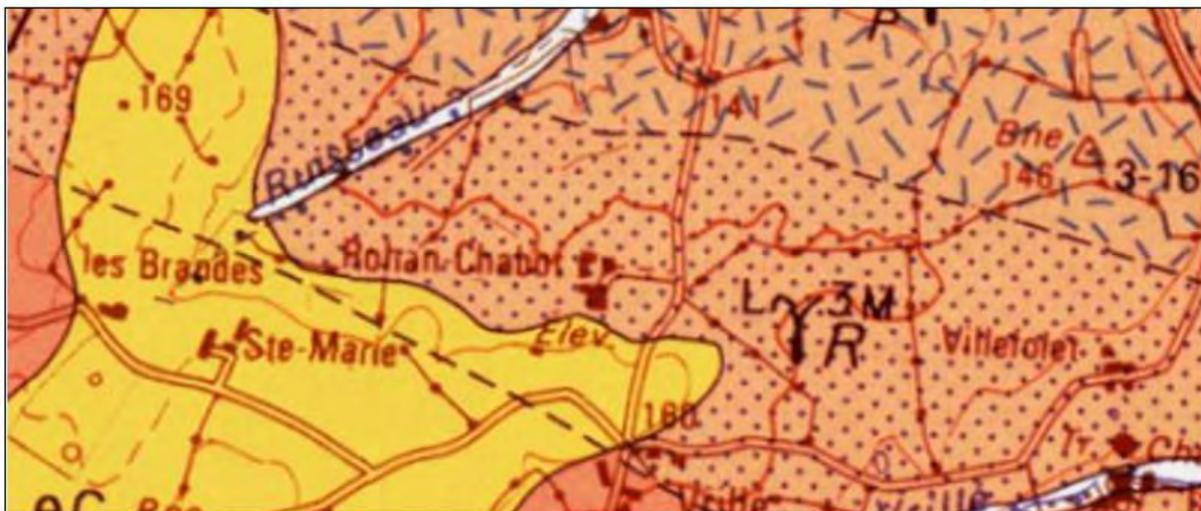
D'un point de vue hydrogéologique, du fait de la nature des roches, ce domaine est plutôt peu aquifère (débit limité) sauf dans les zones fracturées. L'utilisation des points d'eau est principalement agricole (irrigation, cheptel) et domestique.



InfoTerre



Géosciences pour une Terre durable
brgm



100 m

©IGN

Carte géologique imprimée 1/50 000 (BRGM)

(Édition sans échelle)

Carte géologique imprimée 1/50 000 (BRGM)

Propriétaire : BRGM

Information : Non renseigné

Feuille N°538 - BRESSUIRE ([Notice](#)) ([Commander la carte](#))

Fz

Formations sédimentaires. Alluvions récentes et actuelles, et argiles de fond de vallée

eC

Formations sédimentaires. Cailloutis à silex et dragées de quartz (Eocène inférieur)

LP3M

Intrusions magmatiques. Massif de Moulins - les Aubiers - Gourgé. Monzogranite leucocrate à grain moyen, à tendance porphyroïde (de type Moulins porphyroïde)

L3M-R

Intrusions magmatiques. Massif de Moulins - les Aubiers - Gourgé. Monzogranite leucocrate à biotite (faciès Riparfond)

2.2 Méthode pour l'aptitude des sols à l'épandage

L'établissement de la carte d'aptitude des sols à l'épandage a pour but de visualiser les unités homogènes en termes d'aptitude à l'épandage d'effluent d'élevage. Certaines zones seront exclues aux vues de leurs inaptitudes à l'épandage.

Le classement des sols est établi en croisant les éléments déjà existants (fonds topographiques, géomorphologie, cartes géologiques, enquêtes de terrain, informations communiquées par l'exploitant...) avec une prospection de terrain réalisée sur les parcelles si nécessaire.

Cette démarche permet d'étudier le parcellaire du plan d'épandage en fonction de plusieurs critères :

Les critères utilisés sont :

- La pente des sols
- L'hydromorphie
- La profondeur du sol
- Le pouvoir séchant
- La texture des sols
- La présence d'éléments techniques pouvant limiter l'épandage

À la suite de cette étude, toutes les parcelles sont notées en fonction des critères définis ci-dessus.

De cette note résulte une classe d'aptitude.

Tableau de notation de l'aptitude

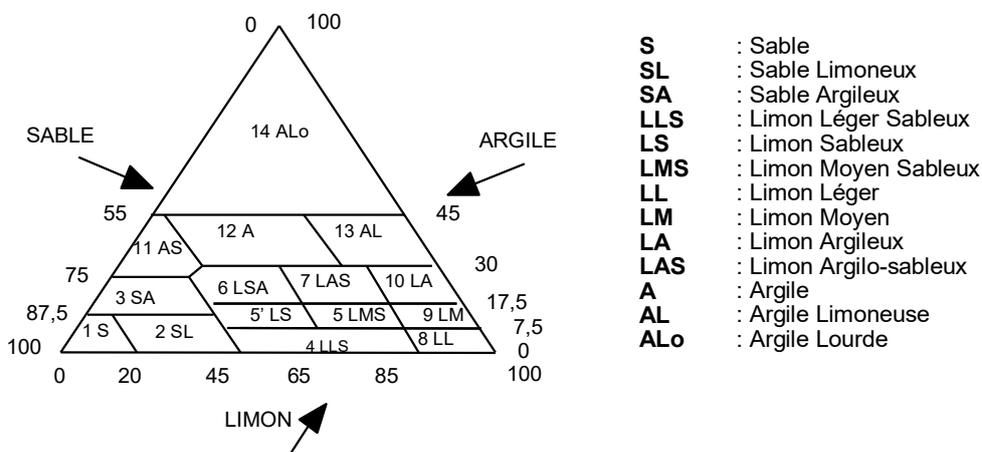
	Contraintes	Classes	Caractéristiques	Notation
S	Pouvoir séchant du sol	S0	Sol peu séchant (> 60 cm)	0
		S1	Sol moyennement séchant (20 à 60 cm)	1
		S2	Sol très séchant (0 à 20 cm)	2
H	Excès d'eau	H0	Engorgement <à 2 mois	0
		H1	Engorgement présent entre 2 et 4 mois	1
		H2	Engorgement présent entre 4 et 6 mois	2
		H4	Engorgement >à 6 mois	4
P	Pente de sol	P0	Pente de 0 à 10 %	0
		P1	Pente de 10% à 15%	1
		P4	Pente >15%	4

Aptitude à l'épandage : T = S + H + P	
Si	Aptitude à l'épandage
T = 0	Bonne (Classe 2)
T = 1 à 3	Moyenne (Classe 1)
T > 3	Mauvaise (Classe 0)

La classe d'aptitude à l'épandage (S.H.P.) est précédée d'un indice de texture composé de une à trois lettres. Celui-ci définit la texture superficielle du sol. Cet indice est déterminé de la manière suivante.

Selon leur taille, les éléments minéraux sont classés suivant le schéma ci-dessous (d'après le triangle de JAMAGNE).

En fonction de la proportion de ces différents éléments, la texture est déterminée visuellement et au toucher ou par l'intermédiaire d'analyse de sol existante.



Ces critères ont permis de déterminer l'aptitude des sols à recevoir des épandages en les répartissant en 3 classes :



Classe 0 : sols d'aptitude nulle à l'épandage :

Ce type de situation n'a pas été rencontrée sur le périmètre étudié.

1) Pente moyenne de la parcelle > 15 %

2) Forte hydromorphie, matérialisée dès la surface et s'intensifiant en profondeur, témoignant, d'un engorgement de ces sols supérieur à 6 mois. La valorisation des éléments fertilisants y est médiocre du fait d'une mauvaise minéralisation des matières organiques. De plus, d'un point de vue technique, les épandages sont difficiles à réaliser en raison d'une mauvaise « portance des sols ».

Dans cette classe, aucun épandage d'effluents d'élevage ne sera réalisé.



Classe 1 : Sols d'aptitude moyenne à l'épandage :

Il s'agit généralement de sols dont la durée d'engorgement est de 2 à 6 mois. La présence épisodique d'une nappe perchée temporaire ou la remontée de la nappe alluviale, lors d'épisodes pluvieux, augmentent les risques de lessivage des éléments solubles.

Lorsque l'hydromorphie est de type H2 et que les terrains sont inondables les effluents liquides sont déconseillés et l'on privilégiera les effluents solides en fin de printemps.

Dans cette classe, l'épandage est possible sur sol ressuyé, en respectant le calendrier d'épandage et la réglementation en vigueur.

Il peut s'agir également de sols présentant une faible profondeur (entre 0 et 60 cm).

La réserve utile en eau est souvent limitée (S1 et S2). Des phénomènes de stress hydrique y sont rapidement visibles lors d'épisodes secs (S2).

Afin de préserver la qualité de la ressource en eau, il conviendra de limiter l'apport d'effluents d'élevage aux besoins de la plante en respectant le calendrier d'épandage et la réglementation en vigueur.



Classe 2 : Sols de bonne aptitude à l'épandage :

Ce type de situation n'a pas été rencontrée sur le périmètre étudié.

Il s'agit de sols d'une profondeur supérieure à 60 cm, sains ou présentant une hydromorphie peu matérialisée.

Les conditions de développement des cultures est favorable permettant une bonne valorisation des effluents.

2.3 Méthode pour le risque érosif phosphore

L'érosion du sol est un des vecteurs les plus importants d'apport de phosphore dans les eaux.

Par érosion du sol, on entend l'arrachement, le transport et la sédimentation de particules du sol. Elle est rendue possible par l'intervention humaine et déclenchée par l'eau (ou le vent). Ces particules de sol contiennent du phosphore (P) et peuvent arriver dans les eaux. Les pertes de phosphore dues à l'érosion du sol sont considérées comme l'un des plus importants vecteurs d'apport de phosphore provenant de sources diffuses dans les eaux de surface.

Les critères influant sur l'érosion et l'arrachement des particules de sol sont principalement, la pente, la présence de rupture hydraulique en bas de pente (haie, talus ...), la couverture du sol en hiver et la texture de surface.

Dans cette étude a été prise en compte l'influence du maillage bocager et de la pente sur l'érosion des sols.

Notre interprétation de la diminution du risque d'érosion est appréciée lors des relevés de terrain et représentée sur la carte intitulée « ETUDE DU RISQUE EROSION PHOSPHORE » selon une codification (légende) traduite dans le tableau ci-dessous :

Pente	0 < Pente < 5 %	5 < Pente < 10 %	Pente > 10 %
Note de pente	P1	P2	P3

Haie	Haie tout autour	Haie en bas de pente	Absence de haie en bas de pente
Note haie	H1	H2	H3

Selon cette codification, une note est attribuée à chaque parcelle en cumulant la note de pente et celle de haie, avec une pondération de -1, en l'absence de cours d'eau à moins de 100 m.

Classe érosion phosphore	A	B	C
Risque érosif de la parcelle	P+H - (1) = 1 à 4 risques faibles à modérés	P+H - (1) = 5 risques modérés à forts	P+H - (1) = 6 risques forts
Possibilité d'épandage	Type I / Type II	Type I / Type II (sous réserve de mise en place de mesure atténuant l'érosion)	Type I uniquement

Rappel mesures susceptibles d'atténuer l'érosion :

Par érosion du sol, on entend l'arrachement, le transport et la sédimentation de particules du sol.

Certaines mesures agro-environnementales, permettent de limiter ce phénomène :

- Mise en place d'un couvert végétal pour ne pas laisser les sols nus en période pluvieuse.
- Mise en place de dispositif prévenant tout risque d'écoulement et de ruissellement vers les cours d'eaux (haie sur talus).
- Travail du sol perpendiculaire à la pente.

2.4 Résultats

2.4.1 Synthèse

Les résultats de cette étude sont repris dans les tableaux suivants :

	Classe 0 (ha)	Classe 1 (ha)	Classe 2 (ha)	SAU mise à disposition	Risque érosif P2O5		
					A (ha) risques faibles à modérés	B (ha) risques modérés à forts	C (ha) risques forts
EARL ROHAN DE CHABOT	0,0	37,05	0,0	37,05	37,05	0,0	0,0
TOTAL	0,0	37,05	0,0	37,05	37,05	0,0	0,0
%	0,0%	100,0%	0,0%	100%	100,0%	0,0%	0,0%

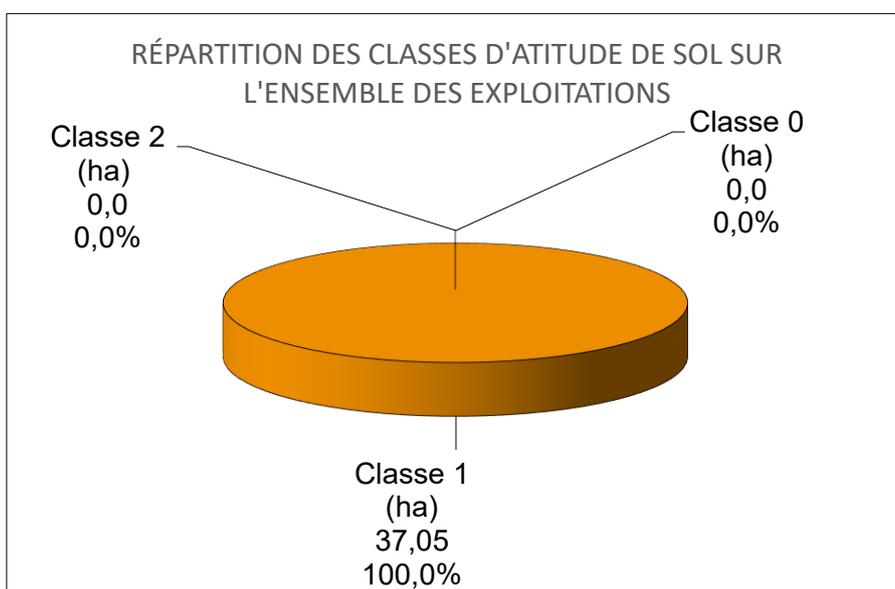


Figure 1 : Répartition des classes d'aptitude des sols à l'épandage

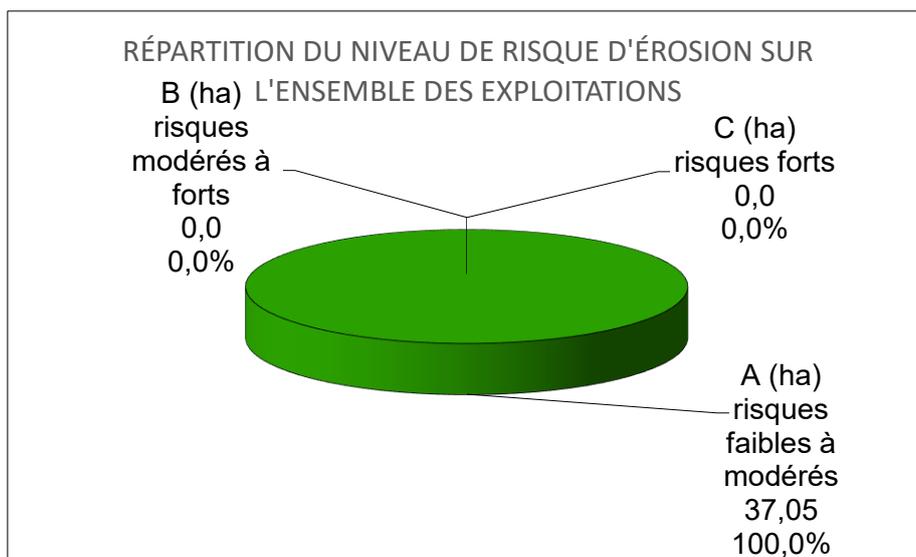


Figure 2 : Risque érosif P2O5

2.4.2 Interprétation des résultats

2.4.2.1 Aptitude des sols à l'épandage

- Sols de classe 0 (0%) – Ce type de situation n'a pas été rencontré sur le périmètre étudié.

- Sols de classe 1 (100%) – Il s'agit généralement de sols dont la durée d'engorgement est de 2 à 6 mois. sur lesquels on note la présence de phénomènes d'oxydo-réduction entre 30 et 50 cm. Cela se traduit par la présence d'une nappe perchée temporaire pouvant provoquer des asphyxies racinaires lors d'épisodes pluvieux importants. La présence épisodique d'une nappe perchée temporaire ou la remontée de la nappe alluviale, lors d'épisodes pluvieux, augmentent les risques de lessivage des éléments solubles.

Il peut s'agir également de sols présentant une faible profondeur (entre 20 et 60 cm). La réserve utile en eau est parfois limitée (S1). Des phénomènes de stress hydrique y sont visibles lors d'épisodes secs.

Il conviendra de limiter l'apport d'effluents d'élevage liquides aux besoins de la plante.

- Sols de classe 2 (0%) – Ce type de situation n'a pas été rencontré sur le périmètre étudié.

2.4.2.2 Risque érosif P2O5

- Risque érosif P2O5 classe A (100 %) – Ce sont des parcelles à pente généralement faible (<5%), le risque d'érosion du phosphore y est maîtrisé naturellement. (Pente faible, haie ou rupture hydraulique naturelle ou artificielle). Ainsi, les effluents de type I et type II peuvent être épandus.

- Risque érosif P2O5 classe B (0 %) – Ce type de situation n'a pas été rencontré sur le périmètre étudié.

- Risque érosif P2O5 classe C (0 %) – Ce type de situation n'a pas été rencontré sur le périmètre étudié.

ANNEXE 9

CALENDRIER DES EPANDAGES 79

Calendrier d'épandage par culture **HORS ZONE 1 et 2**

6^{ème} Directive "Nitrates" - Arrêté national du 19 décembre 2011
modifié par l'arrêté du 23/10/2013 et 11/10/2016 + arrêté PAR Poitou charentes du 12 juillet 2018

Définition des types d'effluents

Type I	Fertilisants organiques à C/N>8 <i>I (a) : fumiers compacts pailleux et composts d'effluents d'élevage (+ autres effluents à C/N>25)</i> <i>I (b) : autres C/N>8</i>
Type II	Fertilisants organiques à C/N<8 : lisiers et effluents de volailles + fumiers à base de sciures ou copeaux
Type III	Fertilisants azotés minéraux et uréiques de synthèse (y compris en fertirigation)

Périodes d'interdiction d'épandage hors zone 1 et 2

Sols non cultivé

	Jt	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J
Type I, II, III												

Cultures implantées à l'automne ou en fin d'été (céréales hiver)

	Jt	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J
Type I (a et b)												
Type II												
Type III												

Colza implanté en automne

	Jt	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J
Type I (a et b)												
Type II												
Type III												

Cultures implantées au printemps non précédées par une CIPAN ou une culture dérobée

	Jt	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J
Type I (a)												
Type I (b)												
Type II												
Type III												

(2) En présence d'une culture, l'épandage d'effluents peu chargés en fertirigation est autorisé jusqu'au 31/08 (50 U efficace /ha max)

(3) Sur culture irriguée, apport de type III autorisé jusqu'au 15/07 et sur maïs, jusqu'au stade brunissement des soies

Cultures implantées au printemps précédée par une CIPAN ou une culture dérobée

	Jt	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J
Type I (a)												
Type I (b)												
Type II												
Type III												

(5) Interdiction de 20 jours avant la destruction de la CIPAN ou la récolte de la dérobée et jusqu'au 15 janvier

(6) Interdiction du 1/07 à 15 jours avant l'implantation de la CIPAN ou dérobée et de 20 jours avant la destruction ou récolte et jusqu'au 15 janvier

(7) Interdiction du 1/07 à 15 jours avant l'implantation de la CIPAN ou dérobée et de 20 jours avant la destruction ou récolte et jusqu'au 31 janvier

(8) Sur culture irriguée, apport de type III autorisé jusqu'au 15/07 et sur maïs, jusqu'au stade brunissement des soies

(9) (10) SE REFERER AU CHAPITRE EPANDAGE SUR CIPAN DEROBES ET COUVERTS VEGETAUX

(12) En présence d'une culture, l'épandage d'effluents peu chargés en fertirigation est autorisé jusqu'au 31/08 (50 U N efficace /ha max)

Prairies implantées depuis plus de 6 mois (dont prairies permanentes et luzerne)

	Jt	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J
Type I (a et b)												
Type II					(13)	(13)	(13)	(13)				
Type III												

(13) L'épandage d'effluents peu chargés est autorisé sur la période (20 U N efficace /ha max)

Autres cultures (cultures pérennes, vergers, vignes, maraîchage, cultures porte-graines, etc.)

	Jt	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J
Type I (a et b)												
Type II					(15)							
Type III			(16)									

(15) pour les vignes et vergers allongement de l'interdiction du 15/11 au 14/12

(16) pour les vignes et vergers allongement de l'interdiction du 1/09 au 14/12

Les périodes d'interdiction ne s'appliquent pas :

- à l'irrigation,
- à l'épandage de déjections réalisé par les animaux eux-mêmes,
- aux cultures sous abris,
- aux compléments nutritionnels foliaires,
- à l'épandage d'engrais minéral phosphaté NP-NPK localisé en ligne au semis des cultures d'automne dans la limite de 10 kg de N/ha.

Les prairies de - 6 mois entrent, selon leur date d'implantation, dans la catégorie des cultures implantées à l'automne ou au printemps.

ANNEXE 10

CALCUL DE DIMENSIONNEMENT DES UNITES DE STOCKAGE - DEXEL

Tab 13. REPERES DU CALCUL DES CAPACITES DE STOCKAGE FORFAITAIRES zone A

Station météo : Bocage

Prise en compte du temps de présence dans le calcul de la capacité réglementaire.

Ouvrage de stockage	Origine	Mode de logement	Quantité de paille	Périodicité de curage/raclage	Type de produit correction /place/mois	Mode d'alimentation correction /place/mois	Catégorie animale	Nombre d'animaux, m ² volailles de chair, m ² eaux souillées, m ³ silo correction /place/mois	Durée réglementaire temps présence si <	Durée(s) de référence	Durée(s) prod. lit. acc.	Capacité(s) utile(s) de référence et corrigée par animal	% Répartition standard référence	% Répartition sur l'aire de vie	% Répartition tri ou égouttage	% Selon poids, âge, aliment., production	Selon la hauteur de foinier	Capacité utile réglementaire
POCHE Poche de stockage (effluents liquides)																	Capacité utile forfaitaire	132,7 m³
133 m³ utiles																		
P22	Aire raclée non couverte conduite en bande unique			1f/2m	EBru	ABI		321,0 m ²	7,5				100	25%				112,7 m ³
	Eaux de lavage				E			5,0 m ³	4,0	1								20,0 m ³
PREFOS2 Préfosse caillebotis																	Capacité utile forfaitaire	33,0 m³
51 m³ utiles, HT = 0,50 m, HG = 0,10 m																		
	Zones non couvertes				E			130,0 m ²	4,0									33,0 m ³

CAPACITÉ AGRONOMIQUE - CAPACITE DE STOCKAGE, Dimensionnement

Projet réalisé chez : EARL ROHAN DE CHABOT
par : Pascal JOLLY

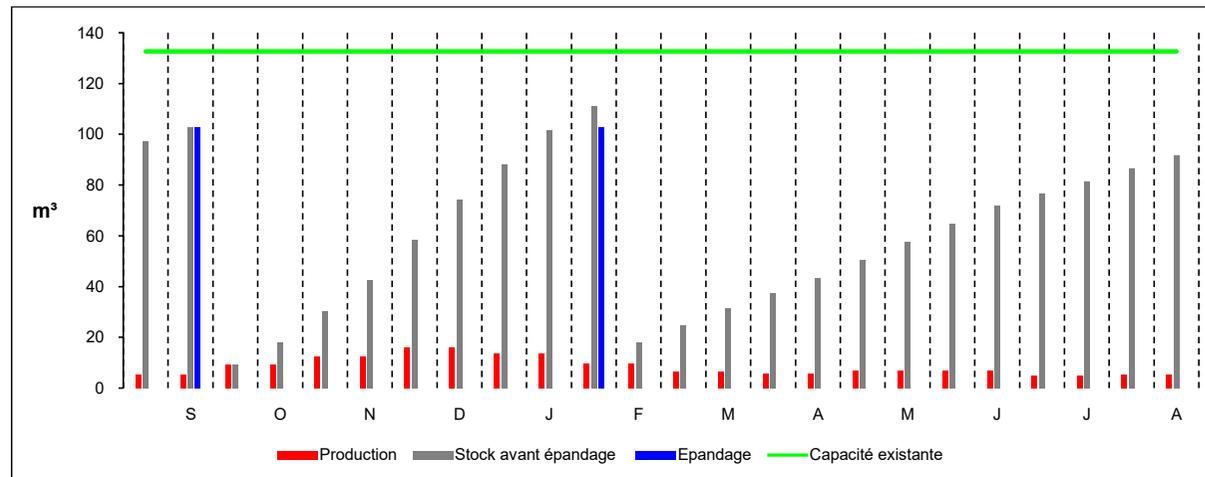
POCHE, Poche de stockage (effluents liquides)

Teneur indicative moyenne 0,4 kgN/m³ 0,00
0,00

	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Totaux/an											
• Entrées (m³)	5	5	9	9	12	12	16	16	14	14	10	10	205											
m ³ pluie/fosse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0											
Prod. totale	5	5	9	9	12	12	16	16	14	14	10	10	205											
• Sorties (m³)																								
Transferts																								
Exp. non épandu																								
Epandage		103				103							205											
Total	103					103							205											
• Dimensionnement (m³)																								
Point zéro	16	-81	-72	-63	-51	-39	-23	-7	7	20	-73	-63	-57	-50	-44	-38	-31	-24	-17	-10	-5	-0	5	10
stock fin	97	0	9	18	30	43	59	74	88	102	8	18	25	31	37	43	50	58	65	72	77	81	87	92
av. épandage		103									111													
• Valeur fertilisante																								
kgN av. épandage		32									45													
kgN/m ³	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3

• Capacité agronomique	
Total	120 m ³
Utile	106 m³
• Capacité existante	
Total	150 m ³
Utile	133 m³
• Capacité réglementaire ICPE	
Total	115 m ³
Utile	102 m ³
• A créer	
Total	0 m ³
Utile	0 m³
• Capacité du projet	
Total	0 m ³
Utile	0 m³

"Total" désigne le volume utile + la garde.



CAPACITÉ AGRONOMIQUE - CAPACITE DE STOCKAGE, Dimensionnement

Projet réalisé chez : EARL ROHAN DE CHABOT
par : Pascal JOLLY

PREFOS2, Préfosse caillebotis

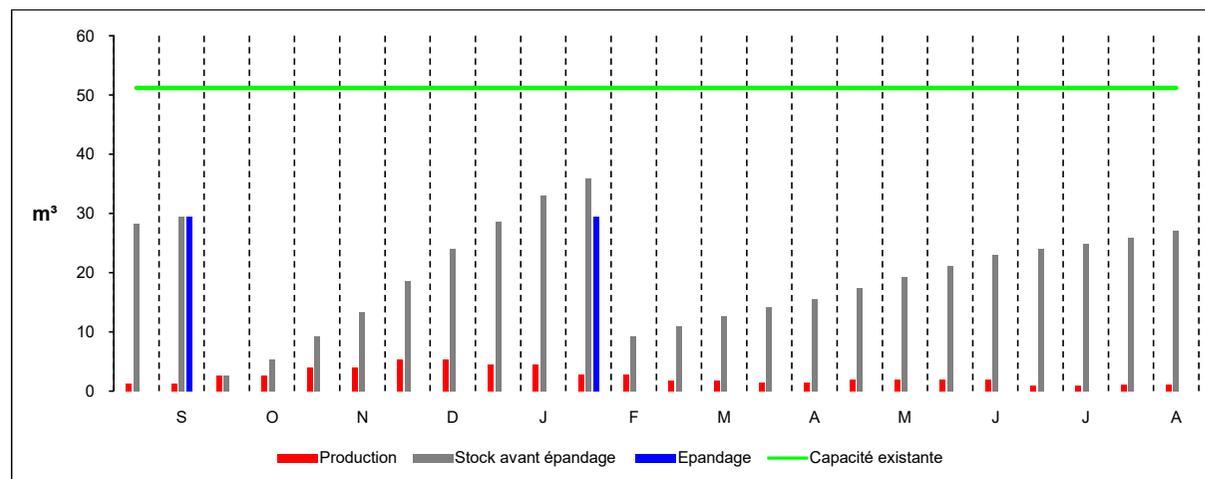
Teneur indicative moyenne 0,0 kgN/m³

Hauteur Totale 0,50 m
Garde 0,10 m

	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Totaux/an											
• Entrées (m³)	1	1	3	3	4	4	5	5	4	4	3	3	59											
m ³ pluie/fosse	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0											
Prod. totale	1	1	3	3	4	4	5	5	4	4	3	3	59											
• Sorties (m³)																								
Transferts																								
Exp. non épandu																								
Epandage		29				29							59											
Total		29				29							59											
• Dimensionnement (m³)																								
Point zéro	3	-25	-22	-20	-16	-12	-6	-1	4	8	-18	-16	-14	-12	-11	-9	-8	-6	-4	-2	-1	0	1	2
stock fin	28	0	3	5	9	13	19	24	29	33	6	9	11	13	14	15	17	19	21	23	24	25	26	27
av. épandage		29									36													
• Valeur fertilisante																								
kgN av. épandage		0									0													
kgN/m ³	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0											

• Capacité agronomique	
Total	43 m ³
Utile	35 m ³
• Capacité existante	
Total	64 m ³
Utile	51 m ³
• Capacité réglementaire ICPE	
Total	41 m ³
Utile	33 m ³
• A créer	
Total	0 m ³
Utile	0 m ³
• Capacité du projet	
Total	0 m ³
Utile	0 m ³

"Total" désigne le volume utile + la garde.



Tab 13. REPERES DU CALCUL DES CAPACITES DE STOCKAGE REGLEMENTAIRES ICPE

Station météo : Bocage

Prise en compte du temps de présence dans le calcul de la capacité réglementaire.

Ouvrage de stockage	Origine	Mode de logement	Quantité de paille	Périodicité de curage/raclage	Type de produit correction /place/mois	Mode d'alimentation correction /place/mois	Catégorie animale	Nombre d'animaux, m ² volailles de chair, m ² eaux souillées, m ³ silo correction /place/mois	Durée réglementaire temps présence si <	Durée(s) de référence	Durée(s) prod. lit. acc.	Capacité(s) utile(s) de référence et corrigée par animal	% Répartition standard référence	% Répartition sur l'aire de vie	% Répartition tri ou égouttage	% Selon poids, âge, aliment., production	Selon la hauteur de foinier	Capacité utile réglementaire
POCHE Poche de stockage (effluents liquides)																	Capacité utile réglementaire	101,5 m³
133 m³ utiles																		
P22	Aire raclée non couverte conduite en bande unique			1f/2m	EBru	ABI		321,0 m ²	4,0				100	25%				81,5 m ³
	Eaux de lavage				E			5,0 m ³	4,0	1								20,0 m ³
PREFOS2 Préfosse caillebotis																	Capacité utile réglementaire	33,0 m³
51 m³ utiles, HT = 0,50 m, HG = 0,10 m																		
	Zones non couvertes				E			130,0 m ²	4,0									33,0 m ³